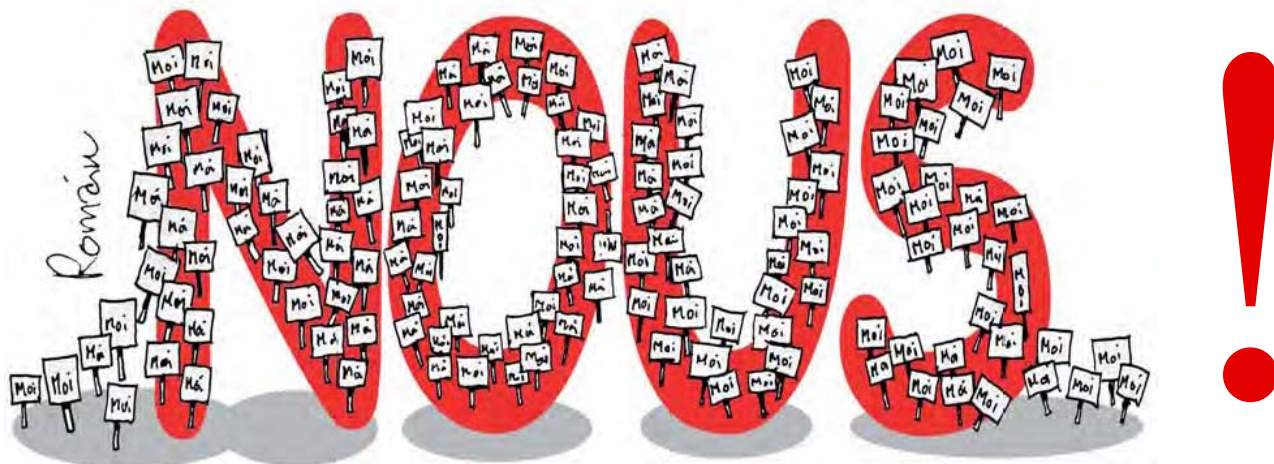


DEFENSE DES SERVICES ET DES EMPLOIS AU CONSEIL GENERAL 76 : ORGANISONS



EN FRANCE COMME DANS TOUT LE RESTE DE L'EUROPE, AU NOM DU TRAITE EUROPEEN, ET DU FMI, LA DEREGLEMENTATION, LA PRECARISATION ET LA CASSE DES SERVICES PUBLICS SONT A L'ORDRE DU JOUR. PARTOUT EN EUROPE, DES MANIFESTATIONS ET LA MOBILISATION DE DIZAINES DE MILLIERS DE JEUNES ET DE SALARIES PRENNENT DE L'AMPLEUR.

Dans les autres départements en France, la politique gouvernementale de démantèlement du service public (Révision Générale des Politiques Publiques, privatisation du service postal, réforme territoriale, réforme constitutionnelle, précarisation de l'emploi, ...) est en ordre de marche. Au Conseil Général de Seine-Maritime aussi !!!

DU DISCOURS AUX ACTES MONSIEUR LE PRESIDENT... ?!

Rappelons-nous : le 13 janvier 2011, Monsieur le Président du Conseil Général a revendiqué devant le personnel son opposition affichée à la politique gouvernementale de casse du service public et de destruction de l'emploi public. Monsieur le Directeur Général des Services a, quant à lui, annoncé que l'année 2011 serait celle de la lutte contre le stress au travail dans notre Collectivité !...

...Et pourtant, vous tous connaissez les conséquences sur vos services, de la mise en œuvre zélée, voire anticipée au sein de la Collectivité, des orientations gouvernementales ! **Le 28 juin 2011, les élus ont adopté un « budget » dit « de consolidation »** qui prévoit plus de 600 Millions d'€ d'économies d'ici 2015 :

- **Masse salariale (coût) bloquée** ! Comment concilier cela avec l'évolution de carrière des agents (statutaire), avec le RI (facultatif) ?
- **réduction des frais de structure** (-30% du parc automobile, -10% des moyens de télécommunications et informatiques, mise en place d'un plan de cession des bâtiments appartenant à la Collectivité, réhabilitation et entretien au minima selon les règles de sécurité et d'accueil du public,...).
- **arrêt de tout nouveau projet en investissement.**
- **réduction des durées de placement des jeunes** de l'ASE confiés par les magistrats... pour leur bien ?!, **optimisation du potentiel d'accueil** (plus d'enfants confiés par assistant familial) !...
- **arrêt de nombreux dispositifs facultatifs à destinations de la population** : aide à la complémentaire santé, siège auto, clé USB des collégiens, ...
- **redéfinition à la baisse des politiques de soutien** à la population, aux communes et associations : moins 10 à 20% sur les taux de subvention, redéfinition des critères d'éligibilité,...

Cette liste n'est pas exhaustive...

Tous les secteurs d'intervention du Département sont concernés !

Toutes ces mesures concourent clairement à la mise en œuvre d'un plan de réduction des missions de service public !

Titulaires et contractuels, défendons nos postes !

ET AU CONSEIL GENERAL DE SEINE-MARITIME, COMMENT ÇA SE TRADUIT ?

- Figeage de toute mobilité interne.
- Non renouvellement de dizaines de CDD.
- Privatisations ou externalisations de services internes (DSI, DDD,...).
- Non remplacements des collègues sur les absences de longue durée (maternité, maladie).
- Postes non pourvus pendant des mois...avant d'être supprimés ?
- Définition de stratégie pour éloigner le public et ses demandes des services du CG (FSL, RSA, Bourses,...).
- ...

LES CONSEQUENCES IMMEDIATES POUR LE PERSONNEL

- ✓ Management de plus en plus agressif et pathogène pour les agents.
- ✓ « Généralisation de la polyvalence » au détriment des spécificités des postes, des qualifications et des métiers.
- ✓ Régime Indemnitaire à la baisse, malgré la réaffirmation par la Direction qu'aucune consigne n'avait été donnée en ce sens.
- ✓ Toujours plus de travail sans moyens supplémentaires...
- ✓ Redéploiements en catimini et sans passage en CTP...
- ✓ ...

Ces mesures génèrent des conditions de travail de plus en plus intolérables :

Mise en cause des acquis, pressions, évaluations hostiles, acharnement, placardisation, menaces, refus d'informer le personnel et l'encadrement intermédiaire de ses projets pourtant ficelés, non respect des instances statutaires.... **C'est un plan social que la Collectivité met en place sciemment sans en assumer la publicité auprès du personnel !**



POURQUOI NOTRE COLLECTIVITE NE FAIT-ELLE PAS FRONT POUR RESPECTER SES ANNONCES DU 13 JANVIER ?

- ⊗ Comment aujourd'hui comprendre les choix actuels du Conseil Général de Seine-Maritime, quand ils sont le reflet des exigences du Gouvernement au niveau national !
- ⊗ Comment comprendre l'absence de transparence sur les conséquences des décisions, adoptées le 28 juin en assemblée, sur le personnel et les missions de service public ? Les consignes données aux cadres de ne pas communiquer dès aujourd'hui aux agents les impacts sur leur quotidien professionnel et l'avenir de leur service ?
- ⊗ Comment comprendre les méthodes employées par la Collectivité, mettant nos collègues contractuels devant le fait accompli du non-renouvellement de leur CDD ?

D'autres choix politiques sont possibles ! Ces méthodes sont inacceptables !

Monsieur le Président du Conseil Général,

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile pour la population, les services publics sont le dernier rempart permettant le maintien de la cohésion et de la protection sociale.

Pourtant, aujourd'hui, vous avez pris des dispositions afin de « consolider » le budget du Département, au motif de l'ensemble des mesures gouvernementales transférant des charges croissantes aux collectivités, sans leur assurer l'autonomie fiscale et financière.

Les mesures budgétaires ainsi adoptées le 28 juin dernier en assemblée par votre majorité doivent permettre au Conseil Général de réaliser une économie d'au moins 600 millions d'euros d'ici 2015.

Pour ce faire, l'ensemble des dispositifs d'aide existants, tous les secteurs d'interventions de la Collectivité sont touchés par des restrictions budgétaires importantes, allant jusqu'à la disparition de certaines actions !

**Que vont devenir les agents du CG assurant jusqu'à présent la mise en œuvre de ces missions ?
Se verront-ils imposer une mobilité professionnelle prochainement ?**

Depuis plusieurs semaines, de nombreux contractuels se voient signifier la non-reconduction de leur contrat, pour certains pendant leurs congés, pour d'autres à leur retour de vacances !

Vous avez annoncé dans les médias que le Département « se montrera moins prodigue en CDD » même s'il n'est « pas question d'appliquer la règle du 1 sur 2 chère à Nicolas Sarkozy ».

Pourtant une stratégie de réduction des effectifs est mise en œuvre afin de stabiliser le nombre d'agents aux alentours de 4 900 ... combien de postes avez-vous prévu de supprimer quand on sait que l'effectif actuel de la collectivité approche les 5 600 ?

Pour notre organisation syndicale, il est clair que d'autres choix sont possibles, que les réductions d'effectif ne sont pas inéluctables.

Nous tenons à dénoncer par ailleurs les méthodes employées pour mettre en œuvre votre plan de « consolidation » (aucune anticipation auprès du personnel, aucune transparence et aucun soutien n'est mis en place auprès de nos collègues, qu'ils soient contractuels ou titulaires !).

Monsieur le Président du Conseil Général, nous vous demandons solennellement de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'emploi public indispensable au maintien et à la qualité du service public.

Le syndicat CGT du Conseil Général de Seine-Maritime

STOP !



CONTRACTUELS, TITULAIRES, C'EST MAINTENANT QUE ÇA SE PASSE !

CE PLAN SOCIAL N'EST PAS UNE FATALITE !

Notre mobilisation à tous est indispensable !

**Nous devons combattre ces mesures. Ensemble,
c'est par une mobilisation massive que nous
pourrons exiger un recul total de la Direction du
Conseil Général et l'ouverture de vraies
négociations.**



Pétition pour la défense de l'emploi public au Conseil Général 76

Merci de diffuser et de faire signer largement!

Presque 30% d'entre-vous au Conseil Général avez un statut précaire :

- CDD sur des remplacements occasionnels,
- CDD sur des postes permanents en attente de concours pour une titularisation,
- Assistants familiaux,
- ...

Pour une grande majorité, vous êtes sous-rémunérés, soumis à l'insécurité permanente de l'emploi, corvéables à merci et dotés de droits inférieurs aux agents titulaires !

L'attaque actuelle contre les budgets publics favorise une aggravation rapide de cette situation, avec l'attribution de contrats toujours plus courts, une minoration croissante des rémunérations, la généralisation des pratiques discriminatoires dans tous les domaines.

Les CDD sont souvent utilisés comme variable d'ajustement des budgets publics, comme en témoigne aujourd'hui le choix du Conseil Général qui met en place les non-renouvellements de nombreux contrats, dans le cadre de son « plan de consolidation » !

Cette injustice et les discriminations dont les contractuels font l'objet sont inacceptables ! Nous n'accepterons pas que l'on oppose contractuels et titulaires !

La CGT vous demande de soutenir son action pour que le Conseil Général de Seine-Maritime :

- **Agisse en faveur de la mise en œuvre d'une loi de titularisation de tous les agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale, auprès des instances nationales concernées et ouvre des négociations sur un plan de titularisation des contractuels au CG76.**
- **Garantisse dès maintenant la reconduction des contrats arrivant à échéance, dans l'intérêt du service public.**

Nous le savons tous : comme dans toute l'Europe, ce qui est visé ce sont les services publics dans leur existence même !

Aujourd'hui les contractuels sont menacés et demain les titulaires se verront imposer une mobilité, l'avancement d'échelon au temps maximal, le régime indemnitaire diminué, voire supprimé... ?!

Nom-Prénom	Direction du CG76	Statut (titulaire ou précaire)	Signature

Pétition à renvoyer à : **SYNDICAT CGT DU CG76, Hôtel du Département, porte F19, quai Jean MOULIN, 76101 ROUEN Cedex – téléphone : 02 35 03 67 75**